

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. Non. Le gouvernement a commandé une étude sur l'investissement dans l'industrie touristique par toutes les sortes d'investisseurs.

2. Cette étude est menée par Hickling et compagnie. a) Le coût en est de \$42,800, b) huit.

3. L'objectif du gouvernement en commandant cette étude était de déterminer comment attirer les investisseurs qui pourraient contribuer au développement touristique au Canada. L'étude ne s'occupe pas de l'investissement étranger en tant que tel. Cependant le gouvernement souhaite la venue de l'investissement étranger qui peut ou pourrait signifier des bénéfices importants pour le Canada.

LES FRAIS DE DISTRIBUTION DU COURRIER

Question n° 4065—**M. Herbert:**

Quels frais, s'il en est, exige-t-on des locataires pour la distribution du courrier dans les cases postales des halls d'entrée des immeubles à appartements?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Aucun.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO

Question n° 4082—**M. Mackay:**

1. Air Canada a-t-elle entrepris des négociations pour répondre aux besoins d'entretien de *British Airways* au terminus n° 2 de l'aéroport international de Toronto et, le cas échéant, quand seront-elles terminées?

2. Des fonctionnaires du ministère des Transports et/ou M. Walter McLeish estiment-ils, au contraire, que l'entretien ou les activités de *British Airways* devraient être confinés au terminus n° 1?

3. Le terminus n° 1 est-il surchargé et les transporteurs internationaux dont l'entretien y est assuré subissent-ils des retards considérables et, le cas échéant, quel en est le détail?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. Une déclaration d'intention a été signée par les deux lignes aériennes et un contrat est actuellement étudié par le contentieux d'Air Canada. *British Airways* devrait commencer ses opérations avec Air Canada à l'aérogare 2 le 17 mai 1982.

2. Le transfert du trafic international de l'aérogare 1 est un objectif que vise la direction de Transports Canada depuis un certain temps. Il est proposé de construire d'autres installations internationales à l'aérogare 2 pour 1983-1984 afin que ce transfert ait lieu. Les arrangements de la *British Airways* avec Air Canada s'inscrivent donc dans la veine des initiatives du ministère.

3. Des encombrements et des retards pour les passagers se produisent souvent à l'aérogare 1. Les problèmes se posent dans les halls publics, les zones de réclamation des bagages, dans les stationnements et au linéaire. Des travaux de construction sont en cours à l'aérogare 1 pour agrandir la zone de réclamation des bagages internationale et les secteurs de tri connexes ainsi que le hall public à l'étage des arrivées. Rien n'est prévu pour l'instant au stationnement ou au linéaire.

Article 26 du Règlement

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES EXPORTATIONS DE VOITURES JAPONAISES AU CANADA

Madame le Président: J'ai reçu du député d'Oshawa (M. Broadbent) un avis de motion d'ajournement aux termes de l'article 26 du Règlement.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire bien précise et fort importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit le refus unilatéral du gouvernement japonais de négocier une réduction de ses exportations de voitures au Canada ou de s'engager à fabriquer ici des produits automobiles d'une valeur équivalente à celle de leurs ventes ici, refus qui contribue à la dégradation de ce secteur où 20,000 travailleurs ont déjà perdu leur emploi de façon permanente. Une situation aussi grave exige que le gouvernement impose immédiatement des surtaxes ou des quotas d'urgence sur tous les produits automobiles japonais jusqu'à ce qu'un accord équitable ait été négocié.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: J'ai étudié très attentivement la requête du député, et je dois malheureusement en conclure que la motion proposée par le député ne peut pas être présentée à la Chambre. Elle évoque un problème très grave, c'est évident, mais qui semble durable et qui ne peut pas être considéré comme un problème urgent. Je rappelle au député que l'on ne cesse . . .

M. Nielsen: C'est d'ailleurs le sujet qui sera à l'étude demain.

Mme le Président: . . . de soulever le problème depuis la fin du mois de janvier; on l'a encore remis sur le tapis pas plus tard qu'hier. En réalité, il a été soulevé pratiquement tous les jours . . .

M. Lewis: Par nous.

Mme le Président: . . . depuis le 19 mars.